

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **12^e jour du mois de janvier 2009**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h30.

Sont présents à cette séance :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, maire
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6 (retardé)
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

La conseillère Nathalie Durocher a motivé son absence. Les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Bachand, maire, il est donc procédé comme suit:

2009-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé du conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2009-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2008

Tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 décembre 2008. Il est donc proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2009-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 15 décembre 2008 relativement au budget 2009. Il est donc proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ledit procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de la ministre du Développement durable et l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, informant la Ville d'Asbestos du versement d'une subvention de 29 893,06 \$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- › Lettre de la Municipalité de Tingwick informant la Ville d'Asbestos que le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la poursuite des démarches pour desservir l'ensemble du secteur Trois-Lacs en égout et en aqueduc avec service de bornes incendie.
- › Lettre de la Municipalité de Saint-Rémi de Tingwick informant la Ville d'Asbestos de son intérêt à la continuation du dossier de desserte en égout et aqueduc pour le secteur Trois-Lacs ainsi que du service de bornes d'incendie. De plus, la Municipalité de Saint-Rémi confirme qu'elle coordonnera ce dossier.
- › Avis aux parties de la Cour du Québec dans le dossier de la Ville d'Asbestos c. Normand Samson à l'effet qu'un jugement a été rendu dans ce dossier.
- › Mise en demeure de madame Mireille Paquette, citoyenne de la rue Saint-Jean-Baptiste à Asbestos.
- › Rapport final du Comité de citoyens intermunicipal des Sources sur le projet Estrie-Enviropôle.
- › Remerciements de M. Claude Smith aux employés municipaux pour les services rendus à ce dernier dans le cadre de l'organisation du concert de Noël de la Chorale l'Escaouette.

2009-04

RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE CITOYENS INTERMUNICIPAL DES SOURCES CONCERNANT LE PROJET ESTRIE ENVIROPOLE – CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCEPTATION

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens intermunicipal des Sources concernant le Projet Estrie Enviropôle a déposé le 17 décembre 2008 son rapport final;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos en juillet 2008 a adopté des conditions gagnantes à l'égard de tout projet de gestion des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le rapport déposé par le Comité de citoyens intermunicipal des Sources recommande à la Ville d'Asbestos de convertir ses conditions gagnantes en conditions préalables;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos convertisse ses conditions gagnantes en conditions préalables à l'acceptation de tout projet de gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Que les recommandations du Comité ainsi que les mesures qu'il suggère fassent parties du futur cadre de référence de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment de la séance, soit à 19 h 45, monsieur Pierre Benoit est présent et occupe son siège de conseiller.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Monsieur Gilles Messier fait lecture d'une lettre transmise à la Ville par madame Mireille Paquette de la rue Saint-Jean-Baptiste. L'autorisation d'en faire la lecture lui est accordée par monsieur le maire.

Madame Paquette demande qui a convoqué la séance spéciale tenue le 16 octobre dernier et elle désire recevoir copie de l'avis de convocation. Elle souligne la contribution de la Ville au montant de 7 000 \$ au Comité de citoyens pour le projet Estrie-Enviropôle pour défrayer les coûts de l'information à transmettre en plus de certaines visites de lieux d'enfouissement au Québec.

Monsieur Duchesneau du secteur Trois-Lacs, revient à la charge auprès de la municipalité pour mentionner que le problème de lumière de la tour de transmission de Bell Mobilité n'est toujours pas résolu et que ça perdure depuis au-delà d'un mois et demi. Même s'il s'agit d'une installation dont la Ville n'a pas de pouvoir d'intervention pour obliger l'entretien, monsieur le maire l'informe de ses démarches auprès de Bell Mobilité et il promet de revenir à la charge .

Monsieur Lionel Roger résident d'Asbestos, tient à remercier le Conseil municipal d'avoir acquiescer à sa demande d'installer des panneaux d'arrêt obligatoire aux intersections de la rue Chassé et boulevard Simoneau, ce qui les rend plus sécuritaires autant pour les piétons que pour les automobilistes.

2009-05

ARÉNA CONNIE-DION : CONTRIBUTION 2009 DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire de l'Aréna Connie-Dion avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières à l'Aréna Connie-Dion, cette dernière devra payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention à l'aréna le fruit des taxes municipales provenant de l'Aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

› QUE la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2009 à l'Aréna Connie-Dion soit de 110 000 \$ et déboursée de la façon suivante :

- Janvier :	60 000 \$
- Juin :	25 000 \$
- Août:	25 000 \$

Adoptée.

2009-06

DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville d'Asbestos, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé de la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie, et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

Adoptée.

2009-07

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-236

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de modifier la résolution numéro 2007-236 ayant pour titre « Échange de terrain entre la Ville d'Asbestos et M. Réjean Guin », et ce, afin d'autoriser monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant, à signer les documents afférents à cette transaction au lieu de la greffière de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2009-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-148 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2009

Le greffier-suppléant fait mention à l'assemblée du règlement englobant l'ensemble de la taxation et autres redevances pour l'année 2009. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 2009-148 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2009* tel que rédigé et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adoptée.

2009-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-149 : RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIÈRES ET SABLIERES)

Après explications par le greffier-suppléant du contenu et de la nécessité d'adopter un règlement relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 2009-149 tel que rédigé et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adoptée.

2009-10

NOMINATION DE M. GEORGES-ANDRE GAGNÉ À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION POUR LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que madame Marie-Christine Fraser, greffière, est actuellement en congé de maternité;

CONSIDÉRANT que monsieur Georges-André Gagné est greffier-suppléant;

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu en novembre 2009 dans l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le greffier d'une municipalité est d'office nommé président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que monsieur Georges-André Gagné agisse à titre de président d'élection pour la Ville d'Asbestos, et ce, pour le scrutin du 1^{er} novembre 2009 et que le directeur général des élections soit avisé de cette nomination.

Adoptée.

2009-11

SOUSSION : FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION HYPOCHLORITE À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'un système de désinfection hypochlorite pour l'usine de filtration de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement en date du 8 janvier 2009 et trouvées comme suit :

- › Les Contrôles Provan associés inc. : 69 052,94 \$
- › M.P. Éco inc. : 73 368,75 \$

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de retenir le plus bas soumissionnaire conforme soit Les Contrôles Provan associés inc. au coût total de 69 052,94 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS : RÉFECTION DE LA 1^{RE} AVENUE, ENTRE LES BOULEVARDS SIMONEAU ET DU CONSEIL

Le greffier-suppléant dépose au Conseil les résultats de la demande de soumissions préparée en décembre dernier par notre firme de consultants Teknika-HBA inc. pour réfection de la 1^{re} Avenue entre les boulevards Simoneau et du Conseil. Les soumissions ont été ouvertes publiquement en date du 17 décembre 2008 à la salle du Conseil et elles sont comme suit :

› Grondin Excavation inc. :	1 163 092,91 \$
› Germain Lapalme et fils inc. :	1 174 023,38 \$
› Les pavages Lavallée & Leblanc inc. :	1 027 878,50 \$
› Les Excavations H. St-Pierre inc. :	1 062 407,30 \$
› Sintra inc. – région Estrie :	958 718,35 \$
› Entreprise Terco plus inc. :	980 211,26 \$
› T.G.C. inc. :	1 066 675,88 \$

Le Conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine séance concernant l'octroi de ce contrat.

2009-12

EMBAUCHE DU PERSONNEL AU SERVICE DES LOISIRS - SESSION D'HIVER 2009

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue de la session d'activités de l'hiver 2009 comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX HORAIRE	DUREE
Dufresne, Lise	Instructeur pour les cours de natation et surveillante en charge lors des bains libres	14,00 \$	Du 19 janvier au 27 mars
Fafard, Geneviève	Instructeur pour les cours de natation et surveillante en charge lors des bains libres	14,00 \$	Du 19 janvier au 27 mars
	Assistante-surveillante lors des bains libres	10,00 \$	
Roy, Pascal	Instructeur de badminton	14,00 \$	Du 19 janvier au 27 mars
Bourque, Geneviève	Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	Les samedis du 24 janvier au 25 avril En alternance
Turcotte, Marika	Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	Les samedis du 24 janvier au 25 avril En alternance
	Assistante-surveillante lors des bains libres	10,00 \$	
Bourque, Audrey	Assistante surveillante à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	Les samedis du 24 janvier au 25 avril En alternance
	Assistante-surveillante lors des bains libres	10,00 \$	
Gilbert, Cloé	Préposée aux entrées lors des bains libres	Salaire minimum	Du 19 janvier au 25 avril

Adoptée.

2009-13

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION (PARCS)

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Placement Carrière été 2009 » afin de soutenir et favoriser l'emploi d'étudiants à la Ville d'Asbestos.

Le directeur général et le directeur des loisirs sont autorisés par la présente à signer tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

2009-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-150 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 : PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS

Le greffier-suppléant fait mention aux membres du Conseil que ce règlement en est rendu à l'étape de son adoption. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter le règlement 2009-150 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 2006-115 : Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos. Qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

2009-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-151 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 : ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Le greffier-suppléant fait mention aux membres du Conseil que ce règlement en est rendu à l'étape de son adoption. Il est donc proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter le règlement 2009-151 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos. Qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

2009-16

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS

Le directeur général et directeur du personnel, informe l'assemblée que suite à plusieurs rencontres, une entente est intervenue entre les pompiers municipaux et la Ville d'Asbestos. Il est donc proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser la signature de la nouvelle politique de conditions de travail des pompiers municipaux de la Ville d'Asbestos. Que M. Jean-Philippe Bachand, maire et M. Georges-André Gagné, directeur général et directeur du personnel, soient autorisés à la signer.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement modifiant l'article 4 du Règlement numéro 2000-24 « Circulation de véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux »

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean Roy qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer une modification à l'article 4 du règlement initial numéro 2000-24 « Circulation de véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux », lequel a déjà été modifié par les règlements suivants : 2000-31, 2006-111, 2006-124 et 2008-140.

Cette modification fera en sorte que les véhicules tout-terrain puissent circuler sur certaines rues exceptionnellement lors d'évènements ponctuels après que le Conseil municipal en ait donné l'autorisation.

Le greffier-suppléant est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Gilles Messier de la rue Poitras veut plus de précisions concernant la subvention que la Ville d'Asbestos a reçu dans le cadre du Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Le directeur général lui explique ce programme du Gouvernement du Québec à l'effet que le calcul de répartition de la redevance est basé sur l'ensemble des municipalités du Québec et non sur la quantité de matières résiduelles éliminées par la municipalité elle-même.

2009-17

SYMPATHIES À LA FAMILLE – DÉCÈS DE M. YVON BOISSÉ, EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le Conseil a appris avec regret le décès de monsieur Yvon Boissé le 5 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que monsieur Boissé a été employé au Service des travaux publics depuis 1974;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal offre aux membres de la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adoptée à l'unanimité.

2009-18

NOMINATION MAIRESSE-SUPPLÉANTE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de nommer la conseillère Nicole Forgues à titre de mairesse-suppléante pour le prochain terme de quatre (4) mois, et ce, conformément à la Loi.

Monsieur le maire profite de l'occasion pour remercier M. Serge Boislard pour le travail et sa disponibilité lors de son mandat.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Alain Roy informe les membres du Conseil que déjà on se prépare pour la Semaine du Livre à la Bibliothèque municipale d'Asbestos. Il mentionne que deux conférenciers ont accepté d'y participer. Monsieur Roy rappelle qu'un brunch organisé par le comité FamillAction aura lieu dimanche, le 1^{er} mars prochain.

Le conseiller Serge Boislard veut conscientiser le Conseil qu'il serait peut être important de règlementer sur notre territoire l'utilisation excessive des moteurs de véhicules qui fonctionnent au ralenti durant l'hiver.

Il informe ses collègues du Conseil qu'il a regardé le film « Une vérité qui dérange » de Al Gore à TVA portant sur la planète et l'environnement et que tout le monde devra se prendre en mains afin d'en éviter sa destruction.

La conseillère Nicole Forgues mentionne que plusieurs logements sont vacants à l'Office municipal d'habitation et que le Conseil d'administration songe à donner une deuxième vocation à ces immeubles.

Le conseiller Jean Roy mentionne que l'organisation de la Soirée des bénévoles est déjà commencée et que des candidatures sont recherchées. Cette soirée aura lieu le 25 avril 2009.

Le conseiller Pierre Benoit informe les membres du Conseil que le centre de conditionnement physique à l'aréna est opérationnel depuis le 26 décembre dernier. Une ouverture officielle aura lieu prochainement. Il précise que plus de 350 membres sont inscrits au club.

Également, il invite la population à utiliser les patinoires extérieures qui sont à leur meilleur présentement.

Monsieur le maire tient à féliciter en son nom personnel et au nom de ses collègues le conseiller Pierre Benoit pour tous les efforts consentis et le travail fourni à la réalisation de cet équipement très attendu par la population.

Monsieur le maire désire également féliciter l'ouverture de nouveaux commerces à Asbestos.

2009-19

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX COMMERCANTS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu à l'unanimité de féliciter les nouveaux commerçants qui ont ouvert un établissement à Asbestos dernièrement. Il s'agit du Café des Sources, de la Maison du bonbon et du Restaurant Le Boréal.

Adoptée à l'unanimité.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL suite...

Enfin, monsieur le maire mentionne la tenue d'un brunch organisé par la Société d'histoire d'Asbestos en collaboration avec la Ville d'Asbestos, brunch soulignant les 110 ans d'Asbestos. Une invitation particulière a été lancée aux anciens maires et conseillers d'Asbestos.

2009-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole Forgues propose la levée de la présente séance à 20 h 25.

Adoptée.

JEAN-PHILIPPE BACHAND, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

GAG/LG/